

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17 Votes : Pour : 10
Nbre de membres présents : 10 Contre : 0
Nbre de suffrages exprimés : 10 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 09h00

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mercredi 19 mai 2021 à 9h en visioconférence**, par Zoom. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 21 avril 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Ghislaine GUILLEN, Mr Alain RENARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme C. GUILLAUD, de la CARA, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine GUILLEN

Délibération N° 2021-03-08 - Recrutement d'un stagiaire pour contribuer à la démarche « Plan paysage » prévue dans le plan de gestion du phare de Cordouan

Vu le dossier de candidature d'inscription du Phare de Cordouan au patrimoine mondial et la fiche action 2.4.1 du plan de gestion « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon » ;

Vu l'appel à projets national 2021 « Plans de paysage » ;

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu,

Article 1 : D'accueillir un stagiaire à partir du 31 mai 2021 pour une durée de 2 mois et un coût maximum de 1300 €TTC (hors défraiement de déplacements) en autofinancement du SMIDDEST ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement d'un stagiaire, une subvention auprès de l'Etat (DREAL) ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 19 mai 2021

La Présidente
Pascale GOT

